



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Bagnères- de-Bigorre**

Affaire suivie par :

M. Jean-François DUBOSC

tél : 05 62 91 30 11

courriel : [jean-francois.dubosc@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:jean-francois.dubosc@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Bagnères-de-Bigorre, le **19 JUL. 2025**

**Compte-rendu**

**Commission de suivi de site de PSI-Enviropôle de Lannemezan  
présidé par Mme Clarisse MOYNIER, sous-préfète,  
mercredi 18 juin à 14 h 00**

Etaient présents :

Madame Clarisse MOYNIER, sous-préfète de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre

Monsieur Yves BOULAIQUE, DREAL Occitanie UID des Hautes-Pyrénées et du Gers

Madame Margaux SAÜT, DREAL Occitanie UID des Hautes-Pyrénées et du Gers

Madame Elisabeth KADENBACH, mairie de Campistrous

Monsieur Laurent LAGES, conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Monsieur Nicolas TARRENE, PSI

Madame Vanessa DURRIS, PSI

Monsieur Stéphane GIMENEZ, PSI

Madame Émilie FIGAROL, PSI

Absent excusé :

Madame Armelle ARNE-GABAS, DDT

Le quorum est atteint, la séance commence à 14H30.

Madame la sous-préfète remercie les membres pour leur présence, et propose à chacun de se présenter.

**Présentation de l'entreprise**

Monsieur Nicolas TARRENE, président de PSI, a présenté l'entreprise fondée par son père, Monsieur Jean TARRENE, en 1988. Il en a repris la direction en 2012.

À la fin de l'année 2024, l'entreprise compte 87 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 16,4 millions d'euros.

PSI propose une offre de gestion des déchets « clés en main », destinée aussi bien aux entreprises et aux industriels qu'aux particuliers. Cette offre s'appuie sur une chaîne complète de services, incluant :

- un laboratoire d'analyses,

Tél : 05 62 91 30 30

Courriel : [sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr)

4 avenue Jacques Soubielle – BP 128 – 65201 BAGNERES DE BIGORRE Cedex

- un centre de tri, de stockage et de valorisation,
- une activité de collecte,
- la gestion et le traitement de terres polluées,
- la dépollution de sites industriels.

Monsieur TARRENE a souligné les engagements forts de l'entreprise, notamment en matière de sécurité des salariés, de pertinence des solutions proposées, et d'accompagnement personnalisé des clients dans leurs problématiques spécifiques.

L'entreprise est implantée sur trois sites : le siège social et l'Enviropôle, situés à Lannemezan, ainsi qu'une déchèterie professionnelle basée à Tarbes.

### **Bilan annuel des activités PSI pour l'année 2024**

Madame Durris présente à l'assemblée un diaporama des activités de l'exploitation, pour l'année 2024, en lien avec le bilan transmis aux membres en amont.

Madame Durris informe que le tonnage total réceptionné sur le site Enviropôle en 2024 s'élève à 109 033 tonnes.

### **Évolution de la répartition des déchets réceptionnés (en %)**

- Déchets dangereux : forte hausse, passant de 18 % en 2022 à 29 % en 2024, après un recul à 13 % en 2023,
- Amiante lié : stable autour de 10 à 12 % sur la période,
- Déchets non dangereux : diminution progressive, de 47 % en 2022 à 39 % en 2024,
- Déchets inertes : après un pic à 34 % en 2023, la proportion redescend à 21 % en 2024, niveau inférieur à 2022 (26 %).

### **Analyse des tonnages par activité (2023-2024) – Site Enviropôle**

- Déchets inertes : chute significative de près de 70 000 tonnes en 2023 à 27 148 tonnes en 2024, soit une baisse de plus de 60 %,
- Déchets non dangereux (DIB) au centre de tri : nette progression, de 15 000 tonnes à plus de 23 000 tonnes, traduisant une augmentation de l'activité de tri,
- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) : baisse notable de 44 300 tonnes à environ 35 009 tonnes,
- Déchets dangereux (DID) en transit : légère hausse, avec 9 370 tonnes réceptionnées en 2024,
- Déchets amiantés : repli de plus de 23 000 tonnes à environ 14 416 tonnes,
- Traitement des effluents (UTE) : progression sensible (+7000 tonnes environ), probablement liée à un accroissement du volume de lixiviats traité,
- Site de Tarbes : tonnage stable avec une légère hausse (+1 000 tonnes environ),
- Déchets non dangereux (DND) en transit (bois, cartons, métaux...) : diminution constatée.

## **Reproduction des lixiviats :**

En 2024, un volume de 12 753 m<sup>3</sup> de lixiviats a été pompé, soit une hausse par rapport à la moyenne annuelle de 11 000 m<sup>3</sup>, principalement en raison de conditions météorologiques plus humides. L'ensemble des lixiviats collectés a été traité sur site par l'unité physico-chimique dédiée, contrairement à 2023 où une partie avait dû être traitée en externe.

## **Incidents :**

### **Incendie – 14 juin 2024**

Un point chaud détecté à 16h40 via caméra thermique a été maîtrisé rapidement grâce à l'intervention du personnel formé, mobilisant 4 extincteurs et environ 3 m<sup>3</sup> d'eau. La zone impactée couvrait 130 m<sup>2</sup>. Aucune conséquence environnementale n'a été relevée. Les investissements récents et l'amélioration de l'organisation incendie ont permis une gestion efficace du risque.

## **Plainte – Juillet 2024**

La plainte déposée en juillet 2024 concerne des nuisances liées aux envols et odeurs.

## **Mesures pour limiter les nuisances (envols et odeurs)**

- Installation de filets anti-envols supplémentaires,
- Suspension des déchargements en période de vent fort,
- Réduction de la surface d'exploitation de 4 000 m<sup>2</sup> à 1 500 m<sup>2</sup>,
- Contrat avec l'observatoire indépendant ATMO pour deux campagnes de mesure de la qualité de l'air sur trois ans,
- Mise en place de filtres et imperméabilisation des puits de regard des lixiviats.

## **Suivi et actions sur nuisances olfactives et biogaz**

### **A ce jour :**

- Cartographie des émissions diffuses de biogaz par BURGEAP,
- Bilan prévisionnel de production de biogaz,
- Signalements via la plateforme SIGNALAIR d'ATMO Occitanie.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2025 :**

- Diagnostic de l'impact olfactif et sanitaire par BURGEAP avec propositions techniques,
- Deux campagnes de mesure de la qualité de l'air par ATMO Occitanie (périodes estivale et hivernale).

### **Fin 2025 :**

- Mise en œuvre des solutions techniques identifiées,
- Application d'un plan de gestion des odeurs conforme aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD),
- Réalisation de mesures olfactives complémentaires pour évaluer l'efficacité.

## Bilan de l'inspection de l' ICPE

Monsieur BOULAIGUE présente aux membres l'organisation de la DREAL, unité interdépartementale intervenant dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers. PSI est un site prioritaire national, Seveso seuil bas, avec un contrôle par an minimum, mais des visites d'inspection supplémentaires peuvent avoir lieu.

### **Bilan des inspections 2024-2025**

Madame SAÜT informe que le site PSI, classé Seveso seuil bas, fait l'objet d'un suivi régulier avec au moins une inspection annuelle. Depuis la précédente réunion du CSS, plusieurs inspections programmées ou inopinées ont été menées, avec les thématiques suivantes :

- 23 mai 2024 (inopinée) : Réquisition conjointe DREAL/DDETSPP/Gendarmerie concernant le stockage d'amiante lié sur l'ancienne alvéole → mise en demeure le 30 juillet 2024 pour non-conformités constatées,
- 26 juin 2024 : Réaménagement de l'alvéole 4 amiante → conformité des dispositions constructives constatée,
- 17 septembre 2024 : Inspection PPC (Plan Pluriannuel de Contrôle) et action NATECH (risque incendie) → écarts relevés sur la traçabilité des déchets et le POI (Plan opérationnel interne), en cours de régularisation,
- 4 octobre 2024 (inopinée) : Vérification des actions correctives suite à la mise en demeure du 30 juillet → levée de la mise en demeure,
- 7 février 2025 (inopinée) : Réponse à des plaintes pour nuisances olfactives,
- 1er avril 2025 : Inspection traitant de l'ensemble des suites demandées à l'issue des visites précédentes,
- 20 mai 2025 (inopinée) : Visite dédiée à la mise en œuvre d' action régionale « coup de poing » sur le risque incendie dans les installations de tri, transit et regroupement de déchets,
- Inspection à venir : Visite relative à l'action régionale « biogaz».

### **Point d'information sur les dossiers en instruction**

Plusieurs porter-à-connaissance (PAC) ont été déposés en 2024 :

- Réaménagement de l'alvéole 4 avec création de sous-alvéoles 4a et 4b,
- Évolution des codes déchets autorisés,
- Déclaration des données de surveillance environnementale (GIDAF),
- Rejet d'une demande d'importation de déchets amiante depuis l'Italie,
- Nouvelle activité de réception de transformateurs (rubrique 2790 – régime déclaration).

Conclusion de l'inspection : Le cumul de ces évolutions est considéré comme substantiel, conduisant à une demande formelle de dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale, attendue d'ici fin 2025.

## Événements et informations diverses

- Incident du 16 juin 2024 : départ de feu sur l'alvéole 2 (ISDND) rapidement maîtrisé grâce aux moyens internes. Surface impactée : 130 m<sup>2</sup>. Incident traité en inspection,
- Nuisances olfactives persistantes depuis juin 2024 :
  - Signalées par une pétition de riverains et un courrier du maire en janvier 2025,
  - Plusieurs actions engagées par l'exploitant : biofiltration, cartographie des émissions, mesures avec Atmo Occitanie, réunions publiques, etc,
  - Inspection réactive du 6 février 2025 : pas de non-conformité constatée mais demandes complémentaires (entretien des bassins, caractérisation du gisement, qualité de l'air).

## Questions diverses

Mme la sous-préfète demande si des questions diverses demeurent.

Aucune question diverse n'est posée.

Les questions diverses étant terminées, Mme la sous-préfète clôture la réunion à 17 h 00.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète



Clarisse MOYNIER

